

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais je ne suis pas équivoque. Il importe de savoir où on en est sur cette question. Aux termes de la résolution, la Chambre manifeste le désir de voir la réalisation à bref délai du programme qui y est formulé. Cela se passait en 1909; or, jusqu'à présent on n'a accompli que fort peu de chose.

M. CLARK: On s'est demandé si le pays était tenu de participer à la défense de l'empire. J'ai cru pour ma part qu'il avait été bien et clairement établi que la Chambre était unanime là-dessus. Mais, s'il en est autrement, je suis d'avis qu'il faut soulever cette question dans la présente discussion, afin que nous sachions quelle est l'attitude des membres de la Chambre, sans quoi, il serait impossible d'arriver à une conclusion intelligente à ce sujet.

La résolution qui a été adoptée par la Chambre en 1909 et qui a déjà été mentionnée au cours du débat se trouve à la page 3716 du 2e volume du *hansard* de cette année-là. Cette résolution exprime mon sentiment quant à l'obligation qui incombe à ce pays de prendre part à la défense impériale. Cela est surtout vrai des deux derniers paragraphes qui sont ainsi conçus:

La chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à favoriser l'organisation d'un service naval canadien en coopération et relation intimes avec la marine impériale, dans le sens indiqué par l'Amirauté lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'empire et au maintien de la paix universelle.

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à favoriser l'organisation d'un service naval canadien en coopération et relation intimes avec la marine impériale, dans le sens indiqué par l'Amirauté lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'empire et au maintien de la paix universelle.

La Chambre est fermement convaincue que chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour prêter aux autorités impériales son concours le plus loyal et le plus cordial en toute mesure tendant au maintien de l'intégrité et de l'honneur de l'empire.

Il me semble avoir entendu le premier ministre lui-même (M. Mackenzie King) faire allusion à cette résolution et en approuver la teneur. S'il est ici des députés qui n'approuvent point cette résolution-là, qu'ils se lèvent et le déclarent en termes

[Le très hon. M. Meighen.]

en est sur cette question. Aux termes de la résolution, la Chambre manifeste le désir de voir la réalisation à bref délai du programme qui y est formulé. Cela se passait en 1909; or, jusqu'à présent on n'a accompli que fort peu de chose.

Plusieurs députés ont demandé si l'on a obtenu l'opinion de spécialistes au sujet de la politique que le Gouvernement adopte cette année. J'en ai une sous les yeux qui est fort concise et très élégamment formulée; c'est celle d'un officier en retraite de la marine royale, du vice-amiral sir Edmund Pears, K.B.E., C.B., M.R., La voici:

Réduire les très modestes forces navales de l'heure actuelle, c'est porter un coup fatal à la marine canadienne.

Voilà ce qu'il pense des prévisions budgétaires de cette année. Je partage son opinion. A mes yeux, la réduction que l'on propose consacre le principe de l'abolition de la marine; elle signifie que l'on désire se soustraire à l'obligation de participer à la défense de la nation aussi bien qu'à celle de l'empire. Autant que j'ai pu m'en rendre compte, le principal argument que l'on invoque contre le maintien d'une marine de guerre et pour cette réduction du budget, c'est que le fardeau des impôts est déjà bien lourd à porter. Eh bien! j'admets, tout le monde reconnaît que le pays ne saurait s'assujétir à de nouveaux impôts sans pour ainsi dire succomber sous le faix. Mais, comme on l'a si judicieusement fait observer, ne sommes-nous pas à cet égard dans la même situation que les autres pays? Peut-on dire de la Grande-Bretagne qu'elle est, à l'heure actuelle, moins accablée d'impôts que nous ne le sommes? Où peut-on soutenir que notre devoir est moindre que celui de la métropole ou que celui de toute autre nation faisant partie de l'empire? Si l'on admet en principe—ce qu'on proclame si souvent—que le Canada est partie intégrante de l'empire, il faut aussi reconnaître ce à quoi il est tenu à ce titre; or, puisqu'il est nécessaire de maintenir une flotte pour la défense de l'empire, nous devons assumer notre part, quelle qu'elle puisse être, de cette obligation. Je ne me prononce pas sur la question de savoir ce que doit être notre part; mais, quelle qu'elle soit, je dis que nous devons nous comporter comme des hommes et ne pas hésiter à proclamer que nous sommes prêts à accomplir tout notre devoir.

Avons-nous véritablement à souffrir de notre participation à la défense nationale?